

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 décembre 2017
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 21 décembre 2017, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail
spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pour 2017, tel qu'approuvé par ses membres.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport comme document du Conseil de sécurité.

Le Président,
Groupe de travail spécial sur la prévention
et le règlement des conflits en Afrique
(Signé) Tekeda Alemu



Rapport sur les activités menées par le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique en 2017

I. Introduction

1. Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique est un organe subsidiaire du Conseil de sécurité, créé en application de la déclaration du Président en date du 31 janvier 2002 (S/PRST/2002/2), par laquelle le Conseil a reconnu la nécessité de mesures adéquates pour prévenir et régler les conflits en Afrique et déclaré qu'il envisagerait la création d'un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application des recommandations formulées dans la déclaration susmentionnée et de renforcer la coordination avec le Conseil économique et social.

2. Le présent rapport du Groupe de travail spécial couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Tekeda Alemu, a été nommé Président du Groupe de travail spécial pour une période de un an se terminant le 31 décembre 2017. Le Représentant permanent du Sénégal, Fodé Seck, a rempli la fonction de Vice-Président durant toute la période considérée.

II. Activités du Groupe de travail en 2017

3. Le 23 février 2017, le Groupe de travail spécial s'est réuni pour examiner les activités proposées par le Président pour l'année 2017. Ses membres ont adopté le programme de travail provisoire proposé par le Président.

4. Le 26 avril 2017, le Groupe de travail spécial a tenu une réunion conjointe avec le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, sur le sujet suivant : « Créer des synergies pour consolider et pérenniser la paix en Afrique : comment l'ONU, l'Union africaine et les mécanismes régionaux de cette dernière peuvent-ils améliorer leur partenariat stratégique ? ». Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, El-Ghassim Wane, le Président de la Commission de consolidation de la paix, Cho Tae-yul et l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'ONU, Tété António, ont fait des exposés lors de cette réunion conjointe, qui était la première du genre.

5. Les membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix étaient également invités à participer à la réunion conjointe, coprésidée par le Représentant permanent du Sénégal, en sa qualité de Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, et par le Représentant permanent de l'Éthiopie, en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial. Considéré comme novateur, ce format de réunion devrait contribuer à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Parmi les questions soulevées figuraient la nécessité de resserrer le partenariat avec l'Union africaine au sujet d'un ensemble de questions de paix et de sécurité, de renforcer la relation entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et d'intensifier la collaboration avec la Commission de consolidation de la paix sur les questions africaines.

6. Le 12 juillet 2017, le Groupe de travail a tenu une réunion sur le thème suivant : « Faire taire les armes en Afrique : défis et perspectives entourant la création d'un continent exempt de conflits ». Le Représentant permanent du Kenya auprès de l'ONU, Macharia Kamau, le Représentant permanent de la Suède auprès

de l'ONU, Olof Skoog, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix et l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'ONU y ont prononcé des déclarations. Le débat a permis aux membres du Groupe de travail de réfléchir aux moyens de renforcer le partenariat entre l'Organisation et l'Union africaine pour faire face aux nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité du continent africain. Les participants ont mis en avant la nécessité d'utiliser efficacement les divers dispositifs et outils dont disposent les deux organisations pour prévenir, gérer et régler les conflits. À cet égard, ils ont également souligné l'importance du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et déclaré qu'il fallait mettre en œuvre le Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique, traduire sur le plan opérationnel les principes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et faire le lien entre maintien de la paix et consolidation de la paix en Afrique.

7. Le 8 août 2017, le Groupe de travail a commencé à réfléchir à la manière d'aider le Conseil de sécurité à préparer sa onzième réunion consultative annuelle conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité, qui devait se tenir le 8 septembre 2017 à Addis-Abeba et être précédée d'une réunion informelle le 7 septembre 2017, également à Addis-Abeba. Le 25 août 2017, le Groupe de travail s'est réuni pour poursuivre l'examen des préparatifs de la réunion consultative conjointe.

8. Il s'agissait de la première visite du Conseil de sécurité au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba. Lors de la réunion consultative conjointe, les deux Conseils ont échangé des vues sur la situation en Somalie, au Soudan du Sud et dans la région du bassin du lac Tchad. Avant la réunion consultative conjointe, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont tenu une réunion informelle conjointe et échangé des vues sur le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU, le financement des activités de paix et de sécurité menées par l'Union africaine et la consolidation de la paix après les conflits.

III. Conclusions

9. Le Groupe de travail spécial s'est révélé utile pour préparer les réunions consultatives et autres activités conjointes menées par les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et échanger à ce sujet. Par ailleurs, au paragraphe 18 de sa résolution [2033 \(2012\)](#), le Conseil de sécurité a décidé d'assurer le suivi des communiqués des réunions consultatives annuelles des deux Conseils, notamment dans le cadre du Groupe de travail spécial. À ce propos, le Président recommande que le Groupe de travail spécial poursuive cette tâche.

10. Le Président rappelle que plusieurs membres ont proposé de prévoir au programme de travail du Groupe de travail spécial des débats consacrés à tel ou tel pays, ce qui pourrait rendre le Groupe de travail plus efficace. À cet égard, le Président recommande que le Groupe de travail spécial envisage d'inclure des questions relatives à certains pays en particulier dans son programme de travail pour 2018.